Fiche de données de sécurité Selon le règlement (CE) 'No. 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:	8677A	**Date de Révision:**	28-01-2026
	CARBOCRYLIC 1295 HS - A	**Remplace:**	22-02-2023
		Numéro de version:	2

UFI Code: 9T48-U0RD-AT0X-X5Y4

Contenir la nanoforme: oui

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composant de base des peintures a 2 composants - Usage industriel. Veuillez vous reporter à la fiche technique. Conseillé contre: autres que recommandés.

Produit à mélanger avec: CARBOCRYLIC 1295 HS - B

Ratio de mélange par volume Partie A / partie B: 7 / 1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société/Entreprise:

Carboline Italia, S.p.a.
Via Margherita Viganò De Vizzi, 77
20092 Cinisello Balsamo (MI)
Italy

Informations Réglementaire / Techniques
+32 67493710 Nivelles, Belgium
+39 0294759236 Cinisello Balsamo, Italy

regulatoryeurope@carboline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CHEMTREC +1 703 5273887 (En dehors des États-Unis)
France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7)
Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Dégâts oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Stot, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole (s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Nommé des produits chimiques sur l'étiquette

butane-1-ol, éthylbenzène, xylène, Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Dégâts oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Stot, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de précaution

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Nom selon EEC	No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Nom selon EEC	No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

Nom selon EEC Einec No. No.-CAS N° enregistrement REACH	%	Classifications	SCL Value: ATE Value: M-Factor:	
dioxyde de titane 236-675-5 13463-67-7 01-2119489379-17	10 - <25		SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
xylène 215-535-7 1330-20-7 01-2119488216-32 601-022-00-9	2.5 - <10	H226-304-312-315-319-332-335-373-412 Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 RTI	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -

acétate de n-butyle 204-658-1 123-86-4 01-2119485493-29 607-025-00-1	2.5 - <10	H226-336 Flam. Liq. 3, Skin Cracking, STOT SE 3 NE	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
butane-1-ol 200-751-6 71-36-3 01-2119484630-38 603-004-00-6	2.5 - <10	H226-302-315-318-335-336 Acute Tox. 4 Oral, Eye Dam. 1, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT SE 3 NE, STOT SE 3 RTI	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
éthylbenzène 202-849-4 100-41-4 01-2119489370-35 601-023-00-4	1.0 - <2.5	H225-304-332-373-412 Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, STOT RE 2	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
Silice amorphe 614-122-2 67762-90-7 Aucune information	1.0 - <2.5		SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -

solvant naphta aromatique léger (pétrole) 265-199-0 64742-95-6 01-2119455851-35 649-356-00-4	1.0 - <2.5	H226-304-315-335-336-411 Aquatic Chronic 2, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT SE 3 NE, STOT SE 3 RTI	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
propane-2-ol 200-661-7 67-63-0 01-2119457558-25 603-117-00-0	1.0 - <2.5	H225-319-336 Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3 NE	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
reaction mass ethylbenzene - xylene 905-588-0 01-2119539452-40	0.1 - <1.0	H226-304-312-315-319-332-335-373 Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Inhalation, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 RTI	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate 915-687-0 1065336-91-5 01-2119491304-40	0.1 - <1.0	H317-361-400-410 Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Repr. 2, Skin Sens. 1A	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - 1 1

toluène 203-625-9 108-88-3 01-2119471310-51 601-021-00-3	0.1 - <1.0	H225-304-315-336-373-361d-412 Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 NE	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
acrylate de n-butyle 205-480-7 141-32-2 01-2119453155-43 607-062-00-3	0.1 - <1.0	H226-315-317-319-332-335-412 Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3 RTI	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - 1 1
hydrocarbures, c9, aromatiques 918-668-5 128601-23-0 01-2119455851-35	0.1 - <1.0	H226-304-335-336-411 Aquatic Chronic 2, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 3, Skin Cracking, STOT SE 3 NE, STOT SE 3 RTI	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
mésitylène 203-604-4 108-67-8 01-2119463878-19 601-025-00-5	0.1 - <1.0	H226-304-315-319-335-411 Aquatic Chronic 2, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT SE 3 RTI	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	H335: C ≥ 25 % - - -

trymethylolpropane 201-074-9 77-99-6 01-2119486799-10	0.1 - <1.0	H361fd Reprrrand 2	SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -

Remarques: Note P

NANOFORMS

Silice amorphe
67762-90-7
614-122-2

Distribution

D10: 9-62 nm
D50: 11-100 nm
D90: 14-100 nm

Shape: Spheroidal
Crystalinity: Amorphous
Treatment of the surface: oui

composés d'antimoine à l'exclusion du tétroxyde (sb2o4), du pentoxyde (sb2o5), du trisulfure (sb2s3)
68186-90-3
269-052-1

Distribution

Non determine

Shape:
Crystalinity: Non
Treatment of the surface:

noir de carbone
1333-86-4
215-609-9

Distribution

D10: 6-30 nm
D50: 10-53 nm
D90: 23-144 nm

Shape: Spheroidal
Crystalinity: Non
Treatment of the surface:

silice, amorphe
112945-52-5
231-545-4

Distribution

D10: 7-15 nm
D50: 2-30 nm
D90: 10-35 nm

Shape:	Spheroidal
Crystalinity:	Amorphous
Treatment of the surface:	Non

Informations Complémentaires: Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
En cas d´inhalation: Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Après le contact de la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Après le contact visuel: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.
Après ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l' eau avant de les enlever ou portez des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l´incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information

5.3 Conseils aux pompiers

La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.1.2 Pour les secourites

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Instructions supplémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement**:** mettre toujours à la terre lors de transvasements. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Sources directes de chaleur.
Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition
(FR)

Nom	No.-CAS	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m3	VME mg/m3
dioxyde de titane	13463-67-7				10
xylène	1330-20-7	50	100	442	221
acétate de n-butyle	123-86-4	50	150	723	241
butane-1-ol	71-36-3		50	150	
éthylbenzène	100-41-4	20	100	442	88.4
Silice amorphe	67762-90-7				
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6				
propane-2-ol	67-63-0		400	980	
reaction mass ethylbenzene - xylene					
Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	1065336-91-5				
toluène	108-88-3	20	100	384	76.8
acrylate de n-butyle	141-32-2	2	10	53	11

hydrocarbures, c9, aromatiques	128601-23-0				
mésitylène	108-67-8	20	50	250	100
trymethylolpropane	77-99-6				

Nom	No.-CAS	Note OEL
dioxyde de titane	13463-67-7	
xylène	1330-20-7	sk
acétate de n-butyle	123-86-4	
butane-1-ol	71-36-3	sk
éthylbenzène	100-41-4	sk
Silice amorphe	67762-90-7	
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	
propane-2-ol	67-63-0	
reaction mass ethylbenzene - xylene		
Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	1065336-91-5	
toluène	108-88-3	sk
acrylate de n-butyle	141-32-2	
hydrocarbures, c9, aromatiques	128601-23-0	
mésitylène	108-67-8	
trymethylolpropane	77-99-6	

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.

Nom Chimique:

dioxyde de titane

EC Non: 236-675-5

No.-CAS: 13463-67-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							700 mg/kg/ bw/ day
Inhalation			5 mg/m³				5 mg/m³	
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.127 mg/L
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg dw
Eau marine	1 mg/L
Sédiments marins	100 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	1667 mg/kg (oral)
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/kg
sol (agricole)	100 mg/kg dw
air	

Nom Chimique:

xylène

EC Non: 215-535-7

No.-CAS: 1330-20-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							1.6 mg/kg bw/day
Inhalation	289 mg/m³	289 mg/m³		77 mg/m³	174 mg/m³	174 mg/m³		14.8 mg/m³
Dermique				180 mg/kg bw/ day				108 mg/kg bw/ day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.327 mg/L
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg
Eau marine	0.327 mg/L
Sédiments marins	12.46 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	6.58 mg/L
sol (agricole)	2.31 mg/kg
air	

Nom Chimique:

acétate de n-butyle

EC Non: 204-658-1

No.-CAS: 123-86-4

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					2 mg/kg bw/ day - neurotoxicity-		2 mg/kg bw/day -neurotoxicity-
Inhalation	300 mg/m³ (irritation (respiratory tract))	600 mg/m³	300 mg/m³	48 mg/m³	300 mg/m³ (irritation (respiratory tract))	300 mg/m³ (irritation (respiratory tract))	35.7 mg/m³ (irritation (respiratory tract))	12 mg/m³
Dermique		11 mg/kg bw/ day - neurotoxicity-		7 mg/kg bw/day	No hazard identified	6 mg/kg bw/ day - neurotoxicity		3.4 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.18 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.981 mg/kg
Eau marine	0.018 mg/l
Sédiments marins	0.0981 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	35.6 mg/L
sol (agricole)	0.0903 mg/kg
air	

Nom Chimique:

butane-1-ol

EC Non: 200-751-6

No.-CAS: 71-36-3

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							3,1 mg/kg bw/day
Inhalation			310 mg/m3				55 mg/m3	
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0,082 mg/l
Sédiments d'eau douce	0,178 mg/kg dw
Eau marine	0,0082 mg/l
Sédiments marins	0,0178 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	0,015 mg/kg dw
air	

Nom Chimique:

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

EC Non: 265-199-0

No.-CAS: 64742-95-6

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis						11 mg/kg bw/ day	
Inhalation	0	0	0	150 mg/m³	0	0	0	32 mg/m³
Dermique				25 mg/kg bw/day				11 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.635 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.29 mg/kg
Eau marine	0.0635 mg/l
Sédiments marins	0.329 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
sol (agricole)	0.29 mg/kg
air	

Nom Chimique:
propane-2-ol

EC Non: 200-661-7 **No.-CAS:** 67-63-0

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							26 mg/kg bw/day
Inhalation				500 mg/m3				89 mg/m3
Dermique				888 mg/kg bw/ day				319 mg/kg bw/ day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	140.9 mg/l
Sédiments d'eau douce	552 mg/kg
Eau marine	140.9 mg/l
Sédiments marins	552 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	2251 mg/L
sol (agricole)	28 mg/kg
air	

Nom Chimique:
reaction mass ethylbenzene - xylene

EC Non: 905-588-0 **No.-CAS:**

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					260 mg/m³		1.6 mg/kg bw/ day
Inhalation	442 mg/m³	442 mg/m³	221 mg/m³	221 mg/m³	260 mg/m³		65.3 mg/m³	65.3 mg/m³
Dermique				212 mg/kg bw/ day				125 mg/kg bw/ day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0,327 mg/L
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg sediment dw
Eau marine	0,327 mg/L
Sédiments marins	12.46 mg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	2.31 mg/kg soil dw
air	

Nom Chimique:

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

EC Non: 915-687-0

No.-CAS: 1065336-91-5

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					1.25 mg/kg		1.25 mg/kg
Inhalation		2.35 mg/m3		2.35 mg/m3		0.58 mg/m3		0.58 mg/m3
Dermique		2.5 mg/kg		2.5 mg/kg		1.25 mg/kg		1.25 mg/kg

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.0022 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.05 mg/kg
Eau marine	0.00022 mg/l
Sédiments marins	0.11 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	1 mg/l (as sewage treatment)
sol (agricole)	0.21 mg/kg
air	

Nom Chimique:

toluène

EC Non: 203-625-9

No.-CAS: 108-88-3

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							8.13 mg/kg bw/ day
Inhalation	384 mg/m3	384 mg/m3	192 mg/m3	192 mg/m3	226 mg/m3	226 mg/m3	56.5 mg/m3	56.5 mg/m3
Dermique				384 mg/kg bw/ day				226 mg/kg bw/ day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.68 mg/L
Sédiments d'eau douce	16.39 mg/kg
Eau marine	0.68 mg/L
Sédiments marins	16.39 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	13.61 mg/L
sol (agricole)	2.89 mg/kg
air	

Nom Chimique:
acrylate de n-butyle

EC Non: 205-480-7
No.-CAS: 141-32-2

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							
Inhalation			11 mg/m³					
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.003 mg/L
Sédiments d'eau douce	0.034 mg/kg sediment dw
Eau marine	
Sédiments marins	0.003 mg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	3.5 mg/L
sol (agricole)	1 mg/kg soil dw
air	

Nom Chimique:
hydrocarbures, c9, aromatiques

EC Non: 918-668-5
No.-CAS: 128601-23-0

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							11 mg/kg bw/day
Inhalation				150 mg/m3				32 mg/m3
Dermique				25 mg/kg bw/day				11 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	
Sédiments d'eau douce	
Eau marine	
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	
air	

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection respiratoire: Porter un appareil de protection des voies respiratoire avec filtre combiné (filtre anti-aérosols et filtre anti-gaz, EN 14387:2004+A1:2008) lors des opérations de pulvérisation: filtre anti-gaz de type A2 (substances organiques). Filtre anti-aérosols P3 (pour les poussières fines). N'utiliser qu'avec une ventilation pour maintenir les concentrations au-dessous des valeurs indicatives d'exposition données dans ce document. L'utilisateur doit contrôler et mettre en place une surveillance des niveaux d'exposition pour s'assurer que toutes les personnes sont au-dessous des valeurs indicatives. En cas de doute, ou si on ne peut pas assurer une surveillance, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par l'Etat ou par le gouvernement fédéral. Pour les revêtements à l'état liquide contenant de la silice, et/ou si aucune valeur limite d'exposition n'est indiquée ci-dessus, les appareils de protection respiratoire alimentés en air ne sont en général pas exigés.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains: Gants imperméables. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile.

Body Protection: Vêtements de protection à manches longues.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Autres équipements de protection: Aucune information

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Various colours
Etat Physique	Liquide
Odeur	SOLVANT
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non determine
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	106 - 143
Point éclair, (°C)	26
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non determine
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur relative	> 1 (air = 1)
Densité et / ou de la densité relative	Non determine
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Negligeable
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (° C)	Non determine
Viscosité cinématique	Non determine
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

Nanoform in mixure

Silice amorphe 67762-90-7 614-122-2	Solubility: NoctanoWater: Partichle Charactheristics:	Soluble (~159.4 mg/L improved OECD 105; photometer) See sec. 3.2

composés d'antimoine à l'exclusion du tétroxyde (sb2o4), du pentoxyde (sb2o5), du trisulfure (sb2s3) 68186-90-3 269-052-1	Solubility:	Non determine
	NoctanoWater:	Non determine
	Partichle Charactheristics:	See sec. 3.2
noir de carbone 1333-86-4 215-609-9	Solubility:	Insoluble
	NoctanoWater:	Non determine
	Partichle Charactheristics:	See sec. 3.2
silice, amorphe 112945-52-5 231-545-4	Solubility:	Non determine
	NoctanoWater:	Non determine
	Partichle Charactheristics:	See sec. 3.2

9.2 Autres informationsFR

Densité (g/cm3)	1.34
VOC Directive 2010/75/UE	Aucune information

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage. Risque d'ignition.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter
Sources directes de chaleur.

10.5 Matières incompatibles
Acides. Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

LD50 oral:	Aucune information disponible.
Inhalation LC50:	Aucune information disponible.
Derme LD50:	Aucune information disponible.
Irritation:	Provoque une légère irritation cutanée.
Corrosivité:	Cause de graves dommages oculaires.

Sensibilisation: Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Dépression du système nerveux central.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

No.-CAS	Nom selon EEC	LD50 oral	Derme LD50	Vapor LC50	Gaz CL50	Dust / Mist LC50
13463-67-7	dioxyde de titane	>5000 mg/kg (oral-rat)	10000 mg/kg	Aucune information	Aucune information	>6.82 mg/L (inh-rat-4h)
1330-20-7	xylène	>2000 mg/kg (oral-rat)	1100 mg/kg (ATE dermal-rabbit)	11 mg/L (ATE inh/ vapour)	20001 ppm	>5 mg/l
123-86-4	acétate de n-butyle	10760 mg/kg (rat-oral)	14112 mg/Kg (rabbit-dermal)	23 mg/l/4/h (rat)	> 20000 ppm	Aucune information
71-36-3	butane-1-ol	790 mg/kg (oral-rat)	3400 mg/kg (dermal-rabbit)	8000 mg/l 4hrs rat, inhalation	Aucune information	Aucune information
100-41-4	éthylbenzène	3500 mg/kg rat, oral	5510 mg/kg, rabbit	4000 ppm, rat, 4h	10000 ppm	1.5 mg/L
67762-90-7	Silice amorphe	6350 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal-rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	8400 mg/kg, oral, rat	>2000 mg/kg	3670 ppm/8 hours, rat, inhalation	Aucune information	Aucune information
67-63-0	propane-2-ol	5840 mg/kg (oral, rat)	13900 mg/kg (dermal, rabbit)	>25 mg/L (inhalation, vapor, rat)	Aucune information	Aucune information
	reaction mass ethylbenzene - xylene	3523 mg/kg bw, rat	1100 mg/kg dermal, rat	11 mg/kg/4h inhalation, rat	Aucune information	Aucune information
108-88-3	toluène	5580 mg/kg (oral, rat)	>5000 mg/kg (dermal, rabbit)	28.1 mg/L (4hrs, rat, inhal., vapor)	Aucune information	Aucune information
141-32-2	acrylate de n-butyle	3143 mg/kg (Oral-rabbit)	>2000 mg/Kg (Dermal, rabbit,2000-3024 mg/kg)	10.3 mg/L (inhalation vapor, rat, 4h)	Aucune information	Aucune information
128601-23-0	hydrocarbures, c9, aromatiques	3592 mg/kg	>3160 mg/kg	>20 mg/L	> 20000 ppm	>5 mg/l

Informations Complémentaires:

Ce produit peut contenir du éthylbènzene lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Nom selon EEC	No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48HR (Daphnia):	Aucune information
IC50 72HR (algues):	Aucune information
LC50 96HR (poisson):	Aucune information

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Nom selon EEC	No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes: Aucune information

No.-CAS	Nom selon EEC	EC50 48hr	IC50 72hr	LC50 96hr
13463-67-7	dioxyde de titane	>1000 mg/L (LC50, statisk, Daphnia magna, OECD202)	>100 mg/L (EC50, statisk, Pseudokirchnerella subcapitata, OECD201)	>1000 mg/L (LC50, statisk, Pimephales promelas, EPA-540/9-85-006)
1330-20-7	xylène	165 mg/L (Daphnia magna 24h)	3 - 5 mg/L (Selenastrum sp.)	2 - 11 mg/L (Roccus saxatilis), 8.2 mg/L (Salmo gairdneri), 13.5 mg/L (Lepomis macrichirus), 21.0 mg/L (Pimephales promelas)
123-86-4	acétate de n-butyle	44 mg/L (Daphnia)	648 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	18 mg/L (Pimephales promelas)
71-36-3	butane-1-ol	Aucune information	Aucune information	1740 mg/l (Pimephales promelas)
100-41-4	éthylbenzène	1.37 mg/l	Aucune information	32 mg/l (Bluegill)
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	3.2 mg/l (EC50, 48h, Daphnia magna)	2.6 mg/l (IC50, 72h Pseudokirchneriella subcapitata)	0
67-63-0	propane-2-ol	9714 mg/L (Daphnia magna, 24h)	>100 mg/L (Scenedesmus subspicatus, EC50)	9640 mg/L (Pimephales promelas)

	reaction mass ethylbenzene - xylene	1 mg/l (Daphnia magna)	2.2 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	2.6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
1065336-91-5	Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	Aucune information	Aucune information	0.97 mg/L (Lepomis macrochirus)
108-88-3	toluène	3.78 mg/L (Ceriodaphnia dubia)	10 mg/L OECD Guideline 201 (Algae, Growth Inhibition Test)	5.5 mg/L (Oncorhynchus kisutch)
141-32-2	acrylate de n-butyle	8.2 mg/L (Daphnia magna)	2.65 mg/L; 5.9 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	2.1 mg/L (Cyprinus carpio); 5.2 mg/L (Oncorhyncus mykiss)
128601-23-0	hydrocarbures, c9, aromatiques	3.2 mg/L (Daphnia Magna)	Aucune information	Aucune information
108-67-8	mésitylène	Aucune information	Aucune information	Aucune information
77-99-6	trymethylolpropane	13000 mg/L (EC50, Daphnia magna)	>1000 mg/L (EC50, Pseudokirchneriella subcapitata)	>1000 mg/L (LC50, Albumus albumus)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 **Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code européen des déchets: Aucune information
Code des déchets d'emballage: Aucune information

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d' identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l' ONU	PAINT	PAINT	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d' emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l' environnement	NO	NO	Marine Pollunt: NO	NO

14.6 Précautions particulières à prendre par l' utilisateur non applicable

EMS-NO.: F-E, S-E

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark: Non disponible

Code de Mal danois: Non disponible

Code de mal danois - mélange: Non disponible

Numéro d'enregistrement des produits suédois: Non disponible

Numéro d'enregistrement des produits de la Norvège: Non disponible

Germany WGK Class: Non disponible

Directive 2004/42/CE: Ready to use 363,77 g/l with 10% Thinner (subcat A/j: 500g/l)

	P5c
Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):	
Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	Entrée 48
Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:	Aucune information
Tableaux des maladies professionnelle concernés:	Aucune information

Annex XIV, Regulation (CE) 1907/2006 - Authorisation List:

No.-CAS	Nom selon EEC
non applicable	

SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):

No.-CAS	Nom selon EEC
non applicable	

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte pour les déclarations de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raisons de révision

Composition Information Changed
Propriétés de substance et / ou de produit modifiées en section (s):
01 - Identification
03 - Composition / Informations sur les ingrédients
08 - Contrôles d'exposition / protection personnelle
09 - Propriétés physiques et chimiques
11 - Informations toxicologiques
12 - Informations écologiques
14 - Informations sur le transport
15 - Informations réglementaires
Énoncé (s) de révision a changé

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La base de données réglementaire Ariel fournie par la 3E Corporation à Copenhague, Danemark.
- Centre commun de recherche à Ispra, Italie.
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1272/2006 et ses modifications ultérieures.
- Règlement de la Commission (UE) 2020/878
- Décision 2000/532/CE du Conseil de l'UE et son annexe intitulée "Liste des déchets".
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées dans l'annexe I et l'annexe II du règlement CLP 1272/2008 sur la composition exacte de la formule

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Heath Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
TBP	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne

ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN Nations Unies
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC Grand Reservoir Vrac
RTI Irritation des voies respiratoires
NE Effets narcotiques
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cilbles
OMI Organisation maritime internationale
Note P: La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.
Note 10: La classification comme cancérogène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous
poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique ≤ 10 µm.

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état de nos connaissances et sur les réglements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.